



DÉCLARATION LIMINAIRE D'OUVERTURE DE LA FPMN DU MOUVEMENT 2015

Mercredi 4 mars 2015

Tout d'abord, le Sgen-CFDT tient en préambule à remercier l'ensemble des personnels de la DGRH pour tout le travail accompli bien souvent dans l'urgence et surtout pour leur disponibilité.

Avant d'aborder les questions relatives à ce mouvement 2015, nous tenons pour une fois à évoquer 2 points liés à des questions statutaires qui ne pourront trouver de règlement au sein de cette instance mais qui touchent particulièrement les collègues.

Il s'agit tout d'abord du projet de circulaires sur les obligations réglementaires de service. Si des amendements y ont été intégrés et qui nous satisfont, il reste des points qui nous alertent. Nous relayons par exemple les craintes légitimes des collègues à propos des réunions qui deviennent obligatoires et qui vont alourdir leur charge de travail. Le risque est réel d'augmenter les victimes de la « réunionite aigüe ».

En revanche pour circulaire sur les indemnités pour mission particulière, le Sgen-CFDT revendique la possibilité de choix pour les collègues entre décharge et indemnité. Nous tenons à dénoncer la volonté de privilégier systématiquement les indemnités ce qui constitue à nos yeux une perversion de l'esprit du décret 2014-940.

Le deuxième point concerne en partie cette instance car il s'agit de l'article 60 de la loi 84-16 qui liste 3 priorités légales sans les hiérarchiser. Cette absence de hiérarchie pose problème et est source d'insécurité juridique. Si ce toilettage devait intervenir et qu'un classement soit effectué, nous demandons à ce que soit introduite une priorité de rapprochement de la famille ce qui permettrait d'inclure les rapprochements de résidence de l'enfant et d'inclure ceux-ci dans la barème. Il est anormal qu'un agent ne puisse se rapprocher de ses enfants puisque les situations de familles décomposées et recomposées deviennent de plus en plus fréquentes.

Pour ce qui concerne ce mouvement 2015, il est beaucoup plus fluide que celui de l'an dernier. L'impact des créations de postes masqué l'an dernier par l'affectation de deux générations de stagiaires en même temps produit enfin ses effets.

Les barres se sont « effondrées » dans nombre de disciplines provoquant parfois la surprise des candidats eux-mêmes.

Des situations difficiles subsistent néanmoins dans les matières technologiques ou professionnelles mais ce mouvement va permettre à bon nombre de collègues d'exercer leur droit à mobilité.

Paradoxalement ce « bon cru » fragilise des académies déjà notoirement déficitaires. Les académies de Créteil et de Versailles connaissent de nombreux départs et il n'est pas certain que l'afflux de stagiaires parvienne à compenser ces derniers ou que ces académies parviennent à recruter suffisamment de contractuels. Il devient donc urgent de se pencher sur la situation spécifique de ces académies.

Pour les rendre attractives, nous réclamons un traitement spécifique. Spécifique en terme de carrière, spécifique en terme de dotation budgétaire, spécifique en

terme d'accueil des nouveaux collègues et même spécifique en terme indemnitaire.

Le différentiel qui nous a été fourni a permis de résoudre certaines situations de séparation voire de réaliser des mutations simultanées. Il demeure encore des cas que nous évoquerons au fur et à mesure de l'examen des disciplines.

Nous terminerons cette déclaration en évoquant la politique de communication par SMS du Ministère. Le Sgen-CFDT ne rejoindra pas le concert des critiques. Critiques d'ailleurs paradoxales car en académie des sections locales n'hésitent pas à communiquer le projet en informant de la place dans la pile et en recommandant de demander une ATP...

Le Sgen-CFDT a fait le choix de la cohérence : nous ne nous opposons pas à la politique du Ministère tant que celui-ci respecte les organisations syndicales en nous communiquant le projet en même temps.

Nous assumons pleinement en revanche la publication de barres provisoires qui évoluent au gré du différentiel. Cette transparence démontre aux collègues que le travail effectué par tous ceux qui se trouvent autour de cette table est conséquent, respectable et qu'il doit être reconnu à sa juste valeur. C'est l'opacité qui génère les doutes, les rumeurs et la suspicion. Si la participation électorale a été décevante, c'est en partie à cause de la défiance des personnels vis-à-vis de leur employeur mais aussi de leurs représentants. Nous sommes persuadés que la transparence contribuera à restaurer la confiance.

Et sans confiance, toute réforme, toute évolution se heurtera au scepticisme voire à la crispation et au rejet des collègues.